

28 jan 2022 -17:07

Appartient à Conseil des ministres du 28 janvier 2022

Plan d'action fédéral pour la simplification administrative 2022-2024

Sur proposition du secrétaire d'Etat chargé de la Simplification administrative, le Conseil des ministres a pris acte du Plan d'action fédéral pour la simplification administrative 2022-2024.

En plus de toutes les initiatives qui ont déjà été lancées ou qui le seront dans chaque domaine d'action respectif, le plan d'action a une portée horizontale qui contient les principales priorités de la simplification administrative. Le plan d'action reprend les éléments suivants :

- le renforcement de la structure méthodologique
- le renforcement de la gouvernance de la simplification administrative au sein du gouvernement fédéral
- les projets prioritaires
- l'inventaire fédéral en matière de simplification administrative

La liste des projets prioritaires qui seront lancés au cours de l'année 2022 comprend 38 projets. Ces projets seront suivis et évalués par l'Agence pour la simplification administrative (ASA) conjointement avec les administrations responsables sur la base d'une fiche de projet.

Le secrétaire d'État continuera à suivre l'évolution de ces projets par le biais d'un groupe de travail interfédéral. Ce groupe de travail servira également de plate-forme pour la discussion et l'évaluation de tout nouveau projet à inclure. L'objectif sera toujours de maximiser les synergies entre les services en termes de simplification administrative.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée et de la Régie des bâtiments
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 501 03 27
<https://michel.belgium.be>
info@michel.fed.be

Koen Peumans
Porte-parole
+32 473 81 11 06
koen.peumans@michel.fed.be